

# C O M P T E R E N D U

M A I R I E D E V O U Z E R O N

C O N S E I L M U N I C I P A L

*Séance du 25 Avril 2019*

C O M P T E R E N D U

Présents :

Mr HARKET Zitony, Le Maire

Mr LOUAISIL Christophe, adjoint

Mr PARANT Michel, Mr THOMAS Vincent, Mme LEGER Patricia, Mme BEGUE Morgane,

Mr CLOUVET Pascal, Mr MARTEAU Fernand, Mr RUSSERY Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme MANIN Christelle (pouvoir donné à Mr PARANT Michel)

Mr FAU Thierry (pouvoir donné à Mr HARKET Zitony)

Mme MESLE Françoise

Absents :

Mr FERREIRA DA SILVA Marc

Mr FALANDYSZ Olivier

Mme WROBLEWSKI Isabelle

Mr MARTEAU Fernand a été élu secrétaire de séance

## ☞ Approbation du Compte de Gestion Budget M14 pour l'exercice 2018

Le conseil municipal

Décide  
à l'unanimité

☞ d'approuver le compte de gestion Budget M14, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2018.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve.

## ☞ Approbation du Compte de Gestion Budget annexe Epicerie pour l'exercice 2018

Le conseil municipal

Décide  
à l'unanimité

☞ d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Epicerie, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2018.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve.

**☞ Approbation du Compte de gestion Budget Annexe Lotissement pour l'exercice 2018.**

Le conseil municipal

Décide

A l'unanimité

☞ d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Lotissement, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2018.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve.

**☞ Approbation du compte de gestion Budget Assainissement M49 pour l'exercice 2018**

Le conseil municipal

Décide

à l'unanimité

☞ d'approuver le compte de gestion Budget Assainissement M 49, dressé par le Receveur municipal, pour l'exercice 2018.

Les résultats d'exercice sont les mêmes que ceux du compte administratif de la commune.

Les opérations budgétaires de dépenses et de recettes effectuées au cours de l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve.

**☞ Approbation du Compte Administratif Budget M14 pour l'exercice 2018**

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 – Budget M14, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

un déficit d'investissement de	-25 441.98 €
un excédent de fonctionnement de	76 576.15 €

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2018 donne :

un déficit d'investissement de	- 78 055.77 €
un excédent de fonctionnement de	200 864.04 €

**☞ Approbation du Compte administratif Budget Epicerie pour l'exercice 2018**

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 – Budget annexe Epicerie, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

un excédent de fonctionnement de	1434.27 €
----------------------------------	-----------

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2018 donne :

un excédent d'investissement de	3 566.81 €
un excédent de fonctionnement de	11 083.57 €

**☞ Approbation du Compte administratif budget Lotissement pour l'exercice 2018**

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, le Compte Administratif 2018 – Budget annexe Lotissement, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

un excédent d'investissement de	72 780.78 €
un déficit de fonctionnement de	- 49 888.08 €

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2018 donne :

un déficit d'investissement de	-15 249.01 €
un excédent de fonctionnement de	578.38 €

**Approbation du Compte Administratif Budget Assainissement M49 pour l'exercice 2018**

Sous la présidence de Monsieur Christophe LOUAISIL, Maire Adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 – Budget M49 Assainissement, dressé par Monsieur Zitony HARKET, Maire.

Il se traduit par :

un déficit d'investissement de - 6 413.00 €  
un excédent de fonctionnement de 20 634.55€

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture de l'exercice 2018 donne :

un excédent d'investissement de 707.55 €  
un excédent de fonctionnement de 59 918.59 €

**Affectation du Résultat Budget M14**

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif M14 de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 002	185 876.68 €	Résultat antérieur reporté 001	-52 613.79 €
Part affectée à l'investissement en N-1	61 588.79 €		
<i>Pour mémoire, excédent de fonctionnement antérieur à reporter sur Délib Affectation</i>	124 287.89 €		
Résultat de l'exercice 2018	76576.15 €	Résultat de l'exercice 2018	-25 441.98 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>200 864.04</b>	<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>-78055.77 €</b>
		Restes à réaliser 2018 Recettes	-3 397.10 €
		Restes à réaliser 2018 Dépenses	
		<b>Solde positif RAR</b>	<b>3 3397.10 €</b>
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>200 864.04</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>7 4658.67 €</b>

décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

☞ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) **74 658.67 €**  
☞ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (compte 002) **126 205.37 €**

**Décisions en matière de taux de contribution directes.**

Après exposé du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Décide  
à l'unanimité

☞ de maintenir le taux pour chacune des quatre taxes directes soit :

	<b>Taux</b>
◇ Taxe d'habitation	<b>22.94 %</b>
◇ Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>18.38 %</b>
◇ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>54.46 %</b>
◇ Cotisation Foncière des Entreprises	<b>26.53 %</b>

**Vote du Budget primitif 2019- Budget M14**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2019 concernant le Budget Principal.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	758 994.97 €	632 789.60 €
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		126 205.37 €
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>758 994.97 €</b>	<b>758 994.97 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	159 224.78 €	233 883.45 €
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		3 397.10 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	78 055.77 €	
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>237 280.55 €</b>	<b>237 280.55€</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>996 275.52 €</b>	<b>996 275.52</b>

.../...

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide  
à l'unanimité  
d'adopter le Budget Primitif 2019

**Vote du Budget primitif 2019 – Budget annexe Epicerie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2019 concernant le Budget annexe Epicerie.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 713.49	2 629.92	
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		11 083.57	
=			=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 713.49</b>	<b>13 713.49</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 566.81		
+			+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 566.81	
=			=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 566.81</b>	<b>3 566.81</b>	
<b>TOTAL</b>				
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>17 280.30</b>	<b>17 280.30</b>	

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Décide  
à l'unanimité
- d'adopter le Budget Primitif 2019

**Vote du Budget Primitif 2019- Budget annexe Lotissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2019 concernant le Budget annexe Lotissement.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	48077.39 €
		47 493.01 € €
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	578.38 €
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 077.39 €</b>
		<b>48 077.39 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	24 249.01 €
		39 498.02 €
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 249.01 €
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 498.02 €</b>
		<b>39 498.02 €</b>
<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>87 575.41 €</b>
		<b>87 575.41 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide  
A l'unanimité  
- d'adopter le Budget Primitif 2019

**Vote du Budget Primitif 2019 – Budget assainissement M49**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2019 concernant le Budget Assainissement.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108 301.08  48 382.49
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	59 918.59
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	108 301.08 108 301.08
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 601.16  24 893.61
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	707.55
	+	+
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 601.16 25 601.16
	<b>TOTAL</b>	
	TOTAL DU BUDGET	133 902.24 133 902.24

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide  
à l'unanimité  
- d'adopter le Budget Assainissement 2019

**Dissolution du SIVOS**

☞ Vu L'article L.5212-33 du CGCT

☞ Vu les statuts du SIVOS et les statuts de la Communauté de communes de villages de la forêt

☞ Vu le transfert de compétence du transport scolaire à la communauté de communes de villages de la forêt

☞ Vu le transfert de compétence relatif à la compétence extra-scolaire près de la communauté de communes des villages de la forêt

☞ Vu l'augmentation continue du coût de la prestation externalisée près de l'association des FRANCAS relative à la compétence extra-scolaire et périscolaire

☞ Vu la date de fin de la prestation externalisée fixée au 31 décembre 2018.

☞ Vu le recrutement d'un coordinateur Enfance jeunesse près de la communauté de communes pour conduire et assurer la gestion du service en régie directe

- ☞ Vu les conditions de financement par la CNAF près des territoires et à la création d'une convention territoriale globale
- ☞ Le conseil Municipal après en avoir délibéré : 1 abstention, 6 voix pour, 4 voix contre
- ☞ - demande la dissolution du SIVOS avec une prise d'effet à la fin de l'année scolaire 2018/2019, soit le 6 juillet 2019.

☞ ***Demande de fusion de la communauté de Communes des Villages de la Forêt avec la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry qui résulterait de la fusion-extension entre la Communauté de Communes des Villages de la Forêt, la communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Massay.***

Considérant les échanges et les études favorables menées entre les 3 structures,

Considérant le souhait de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt de se rapprocher de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry compte tenu de l'exercice de compétences identiques

Considérant le même bassin de vie de ces 3 structures,

Considérant que le souhait de la Commune de Massay est de se tourner vers les politiques publiques structurantes de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Considérant la délibération n°2019 03 02 de la commune de Massay votée à l'unanimité

Considérant la délibération n°2019/58 de la CC Vierzon-Sologne-Berry votée à l'unanimité

Le maire expose au Conseil

- La demande de fusion sollicitée par la Communauté de Communes des Villages de la Forêt afin d'intégrer la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- L'application de la procédure de fusion-extension comprenant la Commune de Massay,
- La saisie pour avis, par Madame la Préfète, de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI),
- La prise de l'arrêté de périmètre correspondant par Madame la Préfète,

Il est proposé au conseil d'accepter la mise en place de la procédure de fusion extension pour :

- La fusion avec la CC Vierzon-Sologne-Berry,
- L'adhésion de la Commune de Massay à la CC Vierzon-Sologne-Berry,
- De solliciter Madame la Préfète afin que les 2 communautés de communes fusionnent,
- De solliciter Madame la Préfète pour la prise d'un arrêté de périmètre correspondant,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

10 voix Pour, 1 voix Contre

**Décide d'accepter** la mise en place de la procédure de fusion comme ci-dessus.

☞ ***Fusion de la communauté de Communes des Villages de la Forêt avec la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry***

Le maire expose :

Considérant les échanges et les études favorables menées entre les deux structures,

Considérant la proximité de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (CCVF) avec la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (CCVSB),

Considérant le même bassin de vie de ces deux structures,



Considérant la délibération n°2019/57 de la CC Vierzon-Sologne-Berry votée à l'unanimité

Considérant le souhait de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt de se rapprocher de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry compte tenu de l'exercice de compétences identiques et également pour faire valoir ses spécificités et les préserver,

Le maire propose :

D'accepter la mise en place de la procédure de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour :

- La fusion de la CC des Villages de la Forêt avec la CC Vierzon Sologne Berry,
- De solliciter Madame la Préfète afin que les deux communautés de communes fusionnent,
- De solliciter Madame la Préfète pour la prise d'un arrêté de périmètre correspondant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

10 voix Pour, 1 voix Contre

**Accepte** la mise en place de la procédure de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2020

☞ **Convention de mise à disposition entre la Commune de Vouzeron et le SIVOS pour l'accompagnement pour les trajets « transport scolaire »**

Le Maire explique que dans le cadre de la compétence « Transport scolaire » la Communauté de Communes des Villages de la Forêt assure l'organisation du transport scolaire des élèves primaires de Vouzeron et de Saint-Laurent.

Environ 60 élèves sont transportés et pour la sécurité, le Conseil Départemental a fortement conseillé un accompagnateur à la charge des communes.

La commune de Vouzeron mettra à disposition son employé Francis LELONG comme accompagnateur pour les trajets du matin. La commune de Saint-Laurent ne dispose pas d'agent disponible pour assurer ce service. Le trajet du soir a été confié au SIVOS.

Il est précisé que la sécurité relève du cadre d'emploi d'un adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

⇄  
⇄

d'accepter la proposition de convention ci-annexée,  
d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

A VOUZERON, le 26 avril 2019  
Le Maire,  
Zitony HARKET

